



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le

ID : 026-212600886-20241104-DELIB2024_88-DE

S²LOW

Publié sur le site internet le 7 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024.88 Séance du 4 novembre 2024

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 4 novembre 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 29 octobre 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Audrey TRACOL à Mme Stevie BONNARD, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, Mme Nathalie ZAMMIT à M. Christian GAUTHIER, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN à M. Pascal BERRANGER.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 21

M. Bertrand BECORPI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Aménagement du parc « le Vallon du Charlieu » - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Pierre MELESI

Monsieur le rapporteur rappelle le marché de maîtrise d'œuvre signé avec le Bureau d'Etudes TAKT PAYSAGE.

Conformément aux dispositions du marché précité – article 5 du CCAP : à l'issue de la phase AVP, les aménagements ont été définis et validés ainsi que le montant du coût prévisionnel des travaux à réaliser a été déterminé au regard du programme de la Commune.

Les études font apparaître les montants de travaux suivants :

- Estimation issue des études : 262 656 € HT.
- Estimation initiale contractuelle : 200 000 € HT.

Compte tenu de l'augmentation du montant des travaux, le forfait de rémunération du maître d'œuvre passe de 28 137.50€ HT à 36 953.07 € HT négocié 30 637.50 € HT.

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

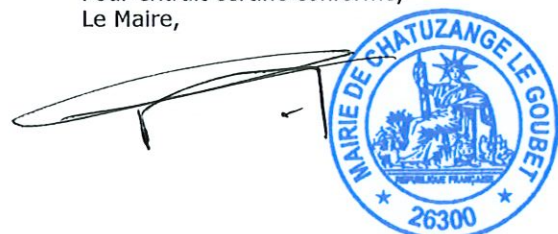
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 proposé portant le marché de maîtrise d'œuvre à 30 367.50 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20241104-DELIB2024_

Conseil Municipal du 4 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le



ID : 026-212600886-20241104-DELIB2024_88-DE



2024 - 088



AMENAGEMENT DU PARC « LE VALLON DU CHARLIEU »

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Commune de CHATUZANGE LE GOUBET représentée par son Maire, Monsieur Christian GAUTHIER, représentant le « pouvoir adjudicateur », dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après dénommé « le maître d'ouvrage »,

d'une part,

ET

Le Bureau d'Etudes TAKT paysage, situé 10 chemin de Cénizier, 26300 CHATUZANGE LE GOUBET, représenté par M. Kévin FERNANDEZ, co-gérant, ci-après dénommé « le maître d'œuvre »,

d'autre part,


SARL TAKT Paysage
147 Bis, Courbevoie, 92000 GRENoble
10 chemin de Cénizier, 26300 CHATUZANGE-LE-GOUBET
contact@takt.com www.takt-paysage.com
Capital social : 5 000 €
SIRET : 824 751 804 00017, R.C.S. Grenoble
TVA : FR85 824 751 804

ETANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Par le marché Maîtrise d'œuvre pour « l'aménagement du Parc Le Vallon du Charlieu », la Commune de Chatuzange le Goubet a confié la maîtrise d'œuvre de cette opération au titulaire susvisé.

Conformément aux dispositions du marché précité – article 5 du CCAP : à l'issue de la phase AVP, les aménagements ont été définis et validés ainsi que le montant du coût prévisionnel des travaux à réaliser a été déterminé au regard du programme de la Commune.

Les études font apparaître les montants de travaux suivant :

- Estimation issue des études : 262 656 € HT

Conformément à la disposition de l'article 5 du CCAP.

IL A DONC ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – OBJET DE L'AVENANT

A la demande du Maître d'ouvrage, le présent avenant a pour objet :

- D'adapter le contenu de la mission de maîtrise d'œuvre,
- D'établir le coût prévisionnel des travaux sur lequel le maître d'œuvre s'engage,
- De fixer les taux de rémunération, les forfaits provisoires de rémunération qui en résultent et la forme de prix.

Article 2 – COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le Maître d'œuvre en infrastructures est arrêté au montant de **262 656 € HT** de travaux.

En conséquence, le Maître d'Ouvrage engage la mission de maîtrise d'œuvre des études PRO sur l'ensemble du projet, modifiant ainsi dans l'article 5 de l'acte d'engagement, le contenu et le montant de la mission PRO-ACT-VISA-DET.

En conséquence, le Maître d'Ouvrage engage la mission de maîtrise d'œuvre des études et travaux, modifiant ainsi dans l'article 4 de l'acte d'engagement.

Article 3 – TAUX DE REMUNERATION

Compte tenu du montant du coût prévisionnel tel que précisé ci-dessus et conformément à « Devis - honoraire » - annexe de l'acte d'engagement, le taux de rémunération est fixé, pour la mission prévue au marché à **14,069 %**.

Article 4 – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

La répartition des éléments de missions de maîtrise d'œuvre, article 4 de l'acte d'engagement est modifiée comme suit :

Taux de rémunération : t	14,069 %
Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : C	262 656 € HT
Forfait de rémunération : C x t	36 953,07 € HT
Montant négocié :	30 637,50 € HT
TOTAL HT	30 637,50 € HT
TVA au taux de 20 % : tva	6 127,50 €
Total forfait de rémunération :	36 765 € TTC

Article 5 – FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION

INFRASTRUCTURES

Le forfait provisoire de rémunération, qui est égal au produit du taux de rémunération (t) **14,069 %** par le coût prévisionnel des travaux (C) **262 656 € HT**, ressort donc à la somme de : **36 953,07 € HT**, négociée à **30 637,50 € HT**.

La répartition de cette rémunération par élément de mission est indiquée en annexe 1 au présent avenant.

Article 6 – DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de la date d'accusé de réception, par le maître d'œuvre, de sa notification.

Article 7 – DISPOSITIONS GENERALES

Toutes les autres clauses et dispositions du marché initial restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires à celles contenues dans le présent avenant.


Fait en un (1) seul original,

A Chatuzange le Goubet, le

21 oct 2024.

Le Maître d'Ouvrage,
Le Maire,
Christian GAUTHIER.

Le Maître d'œuvre,



SARL TAKT Paysage
147 bis Cours Bonaf, 38 000 GRENOBLE
10 cl est rue Général de Gaulle CHATELAIN Goubet
06321441@gmail.com, www.takt-paysage.com
Capital social : 5 000 €
SIRET : 824 751 804 00017, R.C.S. Grenoble
IVA : FR85 824 751 804

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le



ID : 026-212600886-20241104-DELIB2024_88-DE



TAKT Paysage
10 chemin de cénizier
26300 Chatuzange le goubet
atelier.takt@gmail.com
06 59 49 69 64
SIRET 824 751 804 00017

Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 026-212600886-20241104-DELIB2024_88-DE

Mairie de Chatuzange-le-Goubet
29 Rue des Monts du Matin
26300 Chatuzange-le-Goubet

DEVIS- HONORAIRE

le 18 juillet 2024

Projet **Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc le Vallon du Charlieu**

Etude Préliminaire		-	-		
Paysagiste	650 €/j				
Projeteur	600 €/j				
Secrétaire	500 €/j				
Ingénieur	650 €/j				
Réunion travail / chantier	350 €/u				
Visite aléatoire	400 €/u				
		7 425,00	24,24%	66,71%	
		10 062,50	32,84%		
		2 950,00	9,63%		
		-	0,00%		
		8 500,00	27,74%	33,29%	
		-	0,00%		
		1 700,00	5,55%		
		30 637,50	100,00%		
Chatuzange le Goubet Vallon du Charlieu					
Montant des travaux		262 656 € HT.			
			11,664%	Mission MOE témoin en infrastructure	
			11,664%	Mission MOE témoin + E.Préliminaire	

Paysagiste - Architecte **Le Brillant Renard** **Total**

Phase AVP					
Prise de contact avec le client		-	-	-	-
Visite du site / Réunion de démarrage	0,5	325,00	-	-	325,00
Etablissement des DT et Plan de synthèse		-	-	-	-
Conception / Orientations / Esquisses	0,5	325,00	-	-	325,00
Plan Masse et mise en couleur 1/200	2	1 300,00	-	-	1 300,00
Coupes types et axonométrie des plateformes	0,5	325,00	-	-	325,00
Perspectives	1	650,00	-	-	650,00
Estimation des travaux par poste	1	650,00	-	-	650,00
•Echanges avec l'atelier TAKT en AVP •Participation à la réunion avec les associations - Définition du fil rouge de l'interprétation Définition du design des mobiliers, des parcours de jeux et de découverte -Chiffrage estimatif des mobiliers -Participation à la réunion de présentation de l'AVP				2 800,00	2 800,00
Réunion travail MO / MOE / ...	1	350,00	-	-	350,00
Réunion de concertation "association"	1	350,00	-	-	350,00
Réunion de présentation dossier AVP	1	350,00	-	-	350,00
		4 625,00		2 800,00	7 425,00
			62%	38%	

Phase PRO					
Plan Masse	2	1 300,00	-	-	1 300,00
Plan de nivellement	1	650,00	-	-	650,00
Profils types / coupes	1	650,00	-	-	650,00
Carnet de détails	1,5	975,00	-	-	975,00
Plan de gestion défrichement	0,5	325,00	-	-	325,00
Métrés quantitatifs	1	650,00	-	-	650,00
DQE / Estimation des travaux	0,5	325,00	-	-	325,00
Rédaction des BPU	0,25	162,50	-	-	162,50
Coordination avec TAKT - Rédaction contenus didactiques (multigénérationnels) - Illustrations 2D et 3D - Mise en page des supports d'interprétation - Livraison fichiers exécutés + droits d'auteur				4 200,00	4 200,00
Rédaction du CCTP	1	650,00	-	-	650,00
Réunions d'avancement & Conseil Municipal	0,5	175,00	-	-	175,00
Réunion de présentation		-	-	-	-
		5 862,50		4 200,00	10 062,50
			58%	42%	

Phase DCE - ACT					
Rédaction des Pièces Administratives	1	650,00	-	-	650,00
Réunion d'ouverture des plis		-	-	0	-
Analyse de offre et rédaction du rapport	3	1 950,00	-	-	1 950,00
Réunion de présentation du rapport	1	350,00	-	0	350,00
		2 950,00			2 950,00
			100%	0%	

Phase DET VISA						
Réunion de préparation	1	350,00		-	-	350,00
Réunion d'information "riverains"	1	350,00		-	-	350,00
Réunion de chantier 3 mois	10	4 000,00		-	-	4 000,00
Visite aléatoire		2 500,00		-	-	2 500,00
Compte rendu	2	1 300,00		-	-	1 300,00
Gestion administrative, financière - Etat d'acompte		-		-	-	-
		8 500,00		-	-	8 500,00
			100%		0%	

Phase AOR						
Visite de préreception	1	350,00		-	-	350,00
Visite de réception	1	350,00		-	-	350,00
Visite de levé des réserves	1	350,00		-	-	350,00
Validation pièces Entreprises / Montage du DOE	0,5	325,00		-	-	325,00
Etablissement des PV de réception et DGD	0,5	325,00		-	-	325,00
		1 700,00		-	-	1 700,00
			100%		0%	

Récapitulatif			
	23 637,50		-
	23 637,50		7 000,00
	77,15%		22,85%
			30 637,50

OPTION						
Option 1 : sur la base du AVP, rédaction du dossier de déclaration Loi sur l'eau (attention, il n'est pas impossible que l'administration réclame un dossier d'autorisation. Dans ce cas un nouveau devis sera établi, car cette démarche est plus complexe) Dossier Loi sur l'Eau	2	3 000,00		-	-	3 000,00

TOTAL TRANCHE FERME (€ HT)	23 637,50 €			7 000,00 €		30 637,50 €
TOTAL TVA (€)	4 727,50 €			1 400,00 €		6 127,50 €
TOTAL TRANCHE FERME (€ TTC)	28 365,00 €			8 400,00 €		36 765,00 €

Signature du devis : « En signant, je déclare avoir eu connaissance des conditions générales figurant au dos du présent devis, et les accepter sans exceptions ni réserves »